



Rue du Champ de Courses
76370
ROUXMESNIL-BOUTEILLES

COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2024

Date de convocation : 16/07/2024

Date d'affichage : 16/07/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Claude GROUT, Maire.

Etaient présents : Pascal LEGOIS, Marie-Laure DELAHAYE, Ronald SAHUT, Anne-Marie ARTUR, Gilbert BAUDER, Alain NOEL, Martine BUISSON, Pascal CAILLY, Stéphanie LEVILLAIN, Priscille CLEMENT, Armelle POIRIER, Florence COSSARD, Jonathan DESGROISILLES, Alain DEHAIS,

Etaient Absents : M. Alain RASSET a donné pouvoir à Mme Stéphanie LEVILLAIN
Mme Dominique CATEL a donné pouvoir à Mme Anne-Marie ARTUR
Véronica TROGLIA
Départ de Mme Martine BUISSON de la séance à partir du point « Révision loyer local kiné-ostéopathe Espace des Saulniers »

Mme Anne-Marie ARTUR a été élue Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres	
En exercice	18
Présents	14
Pouvoirs	2
Votants	16

OBJET :

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ CONCERNANT L'ACHAT
D'UN TRACTEUR POUR LES SERVICES TECHNIQUES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une procédure d'appel d'offres a été lancée pour l'acquisition d'un tracteur neuf avec reprise d'un tracteur Case IH Type 845 S avec cabine.

En application du Code de la Commande Publique, cet appel d'offres a été lancé le 3 mai 2024, en procédure adaptée. La date de remise des offres était fixée au lundi 10 juin 2024 à 12h00. Deux entreprises ont répondu.

Après présentation du Rapport d'Analyse des Offres à la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 25 juin 2024 et compte tenu des éléments exposés, il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'offre de l'entreprise AGROTECH.

CLASSEMENT FINAL					
N° Plis	OFFRE	Critère Technique 60 %	Critère Prix 40 %	TOTAL SUR 100	N° Classement
1	TERAGRI	52	40.00	92	2
2	AGROTECH	58.5	34.46	92.96	1

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- De retenir la proposition de l'entreprise AGROTECH dont le siège est domicilié : Rue Joseph Cauille – 76850 BOSC LE HARD
- Autorise le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ce marché.

Cette délibération est transmise au Représentant de l'Etat.

Le Maire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217605450-20240722-50-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2024

Affichage : 26/07/2024

Pour l'autorité compétente par délégation